

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 mai 2010 dans la Salle Rouge de l'Hôtel de Ville

Etaient présents (21) :

Prénoms – Noms	Signature
1. Jean- Louis CHRIST	
2. Bernard SCHWACH	
3. Sylvie MOUSSIER	
4. Louis GRIMBICHLER	
5. Mauricette STOQUERT	
6. Louis ERBLAND	
7. Alphonse SCHELL	
8. Richard EHRLACHER	
9. Gilbert MULLER	
10. Elisabeth SCHWACH	
11. Sylviane LUX	
12. Odile HELLER	
13. Yves BALTENWECK	
14. Bernard MATHIS	
15. Christine KREBS	
16. Christine WEISSBART	
17. Manuelle MOSER	
18. Agathe CHAPOTIN	
19. Catherine BERNABEL	
20. Pierre HASSE	
21. Benjamin WILHELM	

Etait absente excusée (01) : DEMANGEAT Patricia

Etaient absents avec procuration de vote (04) :

MERTZ Francine	qui donne procuration à MOUSSIER Sylvie
HEYBERGER Denis	qui donne procuration à SCHWACH Bernard
WIECZERZAK Georges	qui donne procuration à HASSE Pierre
OEHLER Gilles	qui donne procuration à GRIMBICHLER Louis

INFORMATIONS BREVES

1. C'est avec tristesse, que Monsieur le Député-Maire évoque le décès de Monsieur HOFFERER René, doyen de la ville de Ribeauvillé. L'enterrement aura lieu le vendredi 28 mai à 14h15, à l'Eglise St Grégoire. Les habitants de Ribeauvillé, ainsi que le Conseil Municipal garderont de lui, l'image d'un homme compétent, rigoureux, consciencieux et très impliqué dans la vie locale.
Le Conseil Municipal lui rend un hommage respectueux et reconnaissant pour son engagement au sein de la collectivité publique et pour son action en faveur de l'intérêt général.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur HOFFERER

2. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député-Maire relève entre autres :
 - **le samedi 05 juin à 20h30**: spectacle du groupe des jeunes du théâtre alsacien de Ribeauvillé, intitulé le « MISALAS »
 - **le vendredi 11 juin à 19h30** : spectacle organisé par le périscolaire de Ribeauvillé
 - **du samedi 19 juin au dimanche 20 juin 2010** : spectacle de danse de l'ASPTT de Colmar
3. « Le Rallye des familles », organisé par l'association RIBOTOTEM se déroulera le samedi 26 juin à partir de 14h00. Celui-ci sera suivi d'une soirée dansante à la Maison pour Tous Jeanne d'Arc, à partir de 20h30.
4. Le marché aux puces du conseil Municipal des enfants se tiendra le dimanche 06 juin 2010 au jardin de ville de Ribeauvillé, à cette occasion il sera possible de se promener à cheval, et ce durant toute la journée (étriers de Ribeauvillé).
5. Les « Triplettes » auront lieu le samedi 12 juin 2010 au jardin de ville de Ribeauvillé.
6. Suite à la collecte lors des 24 heures de la percussion organisée par « BAM BAM », la remise du prix se déroulera le vendredi 28 mai à 17h00. Le même jour, se tiendra l'inauguration de la fresque au plateau du Lutzelbach à 11h00.
7. Les invitations suivantes ont été réceptionnées en mairie à l'attention des conseillers :
 - **Le samedi 29 mai à 19h30 sous le chapiteau du jardin de ville** : soirée country organisée par l'association le « Bayou club »
 - **Le dimanche 30 mai 2010 à partir de 10h00 au jardin de ville** : kermesse organisée par l'association culturelle et sportive turque de Ribeauvillé
 - **Le samedi 5 juin** : journée « portes ouvertes » à la Cave coopérative de Ribeauvillé
 - **Le dimanche 6 juin** : 6^{ème} rallye des grands crus

8. La liste des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le 25 mars 2010, pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.
9. Le Directeur Général des Services est désigné,
A L'UNANIMITE
Comme Secrétaire de Séance

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010

Le procès verbal de la séance du 25 mars 2010 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **L' UNANIMITE**

- d'adopter le procès verbal de la séance du 25 mars 201

2. Subventions Municipales : attribution

Messieurs Georges WIECZERZAK et Gilbert MULLER ne prennent pas part au vote

Après le vote du budget, il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions à verser aux diverses associations locales.

Le tableau qui a été joint à la note de synthèse (cf. annexe1) établit les propositions pour l'année 2010.

Par ailleurs, la répartition des subventions telle que proposée cette année tient compte des demandes formulées, des différents critères d'attribution, tout en restant dans l'enveloppe définie au budget 2010.

Suite au débat initié en Commission réunie et des finances le 20 mai 2010, les critères d'attribution tiennent compte du projet de l'association.

En effet, soucieuse de soutenir très largement la vie associative, la Ville soutient avant tout des projets. Il faut donc que les associations justifient d'un réel projet lors du dépôt de leur demande de subvention.

Il est rappelé que la Ville met régulièrement à disposition des associations, des locaux en tout genre (salle de sport, de réunion, maison Jeanne d'Arc ...), et de la main d'œuvre, à titre gracieux (cf tableaux ci-joint). Ceci leur permet de développer leurs activités et concourt à l'épanouissement de tous leurs membres.

Ces avantages en nature représentent un montant estimé à 183 148. 52 € pour l'année 2009.

Par ailleurs, on peut relever certains points forts nouveaux, notamment:

- le soutien au club vosgien pour l'entretien du chalet et des sentiers
- la création d'une activité « escrime » par Ribototem
- la prise en charge par la ville de la moitié des frais d'écologie pour les enfants pratiquant un instrument à vent, inscrits à l'école de musique et inscrits simultanément à l'orchestre des jeunes de la Vogésia
- le soutien apporté à l'action des viticulteurs visant à réduire de manière importante l'utilisation des pesticides dans le cadre du traitement des vignes par confusions sexuelle.

En 2010, ce sont 270 ha qui sont traités par ce procédé, et il est proposé de soutenir cette action à hauteur du versement d'une subvention de 20 €/ ha traité.

A cela s'ajoute le soutien traditionnel aux sports et à la culture, aux pompiers, aux constructeurs des chars et groupes à pied, au comité des fêtes, aux anciens combattants, à la Clausmatt, au CCAS, au chantier d'insertion couture, à la restauration de maisons anciennes et de murets du vignoble et au Pass foncier

Monsieur SCHWACH souhaite que l'accent soit mis sur le coût des avantages en nature, (la mise à disposition de salles ou de personnes).

Madame HELLER ajoute qu'il serait intéressant de se pencher plus précisément sur les calculs de ces avantages.

Elle propose que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance en Commission réunie et des finances, afin de voir comment communiquer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

- d'allouer les sommes telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe 1 sous la rubrique « Votes 2010 ».
- de préciser que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2010
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

3. Décision modificative n°01 du budget des campings : approbation

La Trésorerie de Ribeauvillé a attiré l'attention de la ville sur le montant inscrit au budget primitif 2010 au titre des dépenses imprévues en section de fonctionnement. En effet, suite à une erreur de saisie informatique, il est nécessaire de procéder à la rectification comptable suivante.

1. C/022 «Dépenses imprévues » : - 1 787,77 €
2. C/ 673 « Titres annulés » : -0.71 €
3. C/703881 « Droits de place Camping Coubertin » : -1787,77 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **L' UNANIMITE**

-d'approuver la décision budgétaire modificative n°01 du budget Campings

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

4. Centre d'activités équestres

a) Marchés de travaux : attribution des marchés de travaux et autorisation de signature

Madame CHAPOTIN Agathe quitte la salle

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux en vue de la création du Centre d'Activités Equestres, à l'exception des lots

- 6 /plâtrerie
 - 7 / bardage bois
 - 9 / équipements équestres
 - 15 / carrelage
 - 21/ espaces verts
 - 23/ arrosage automatique
- qui avaient été déclarés infructueux.

A l'issue de la Commission d'Examen des offres qui s'est réunie le 29 avril dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots aux entreprises figurant dans le tableau ci-joint (cf. annexe 2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide par **24 voix pour**

-d'attribuer les lots désignés ci-dessus aux entreprises suivantes :

- SOMAH SARL sise à RICHWILLER
- SYSTEME WOLF SAS sise à LEUTENHEIM
- EQUIVANS sise à NIEDERHERGHEIM
- ENTREPRISE UMBERTO STAMILE sise à GUEMAR
- BECKER ESPACES VERT SARL sise à EBERSMUNSTER
- ALSACE ARROSAGE SYSTEMES sise à COLMAR

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises telles qu'indiquées ci-dessus
- de prendre acte des montants définitifs de tous les marchés signés à ce jour (cf. annexe 3)
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

4. Centre d'activités équestres

b) Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

Dans le cadre du financement du Centre d'activités équestres, une subvention a été sollicitée, notamment, auprès du Centre National pour le Développement du Sport ; le dossier de demande de subvention doit comprendre une délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et sollicitant une subvention du C.N.D.S.

La demande de subvention portera sur les 2 premières phases de l'opération ayant fait l'objet de l'appel d'offres, à savoir :

- la phase 1(Poney Club, Hangar à fourrage et Paddock et hors VRD non subventionnable), d'un montant de 837 022,54 € HT
- la phase 2(Carrière, Box rond de longe et aménagements extérieurs), d'un montant de 781 792,89 € HT

L'aide financière attendue s'élève à 13 % du montant HT des travaux subventionnables , à savoir les équipements contribuant à la pratique sportive.

A noter que la ville a déposé d'autres demandes de subvention à savoir :

- au Conseil Général, au titre des contrats de territoires : la demande est en cours d'instruction
- au Conseil Régional, au titre du soutien à la filière bois avec une aide possible de 15% du coût HT des lots bois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **P'UNANIMITE**

- d'approuver le projet et de solliciter une subvention du Centre National Pour le Développement du Sport
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affaires foncières

a) parcelles cadastrées section BA n° 18 et 28 au lieudit Hohlegasse : acquisition

La Ville a en projet depuis quelques années déjà la création d'un parking dans la Ville Haute. Elle est propriétaire à ce jour des terrains d'emprise du parking.

Il convient à présent de régler les problèmes de l'accès, au regard de la topographie du secteur.

L'accès, compte tenu de l'importante différence de niveau entre la rue du 03 décembre et les parcelles d'emprise du parking, pourrait se faire par la parcelle sur bâtie et réservée au PLU à cet usage. Il s'agit du terrain cadastré section BA parcelle 22 d'une contenance totale de 5.86 ares, situé 80 rue du 03 décembre. Mais la maison sise sur cette parcelle est toujours habitée. Parallèlement la maison sise 88 rue du 3 décembre est libre depuis le décès de son propriétaire Monsieur VOGEL.

L'idée est donc de proposer un échange afin de permettre la réalisation de l'accès au parking.

La Ville souhaite donc acquérir dans un premier temps la maison et les terrains cadastrés section BA n°28 et 18 situés 88 rue du 3 décembre au lieudit Hohlegasse, d'une contenance totale de 10.78 ares.

Après une demande auprès de la Direction Générale des Finances, la Ville a réceptionné le 22 février 2010, une estimation des domaines qui fixe le prix du bien cadastré à 334 000 euros.

Compte tenu des offres faites aux héritiers et de l'intérêt pour la Ville d'acquérir cette emprise, elle se propose de l'acheter pour 350 000 €uros, hors frais de notaire qui seront à sa charge.

Les héritiers VOGEL viennent de donner leur accord à la Ville pour la cession de ces parcelles au prix indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **P'UNANIMITE**

- de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section BA n° 28 et 18 situées au lieudit Hohlegasse, 88 rue du 3 décembre, d'une superficie de 10.78 ares et surbâties d'une maison, au prix de 350 000 euros, hors frais de notaire qui seront à la charge de la Ville
- de charger le Député-Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte de vente
- de préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits à l'article 2111/86 « réserves foncières » de la section d'investissement du budget primitif 2010
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

5. Affaires foncières

b) Parcelle cadastrée section 35 n° 561 : acquisition

Dans le cadre de la « protection des sources » la Ville de Ribeauvillé souhaite acquérir le terrain cadastré section 35 n° 561 au lieudit « Vor dem SCHELMENKOPF », sur lequel se trouve la source à protéger.

Après une demande auprès de la Direction Générale des Finances, la Ville de Ribeauvillé a réceptionné une estimation des domaines qui fixe le prix de la parcelle à 90 €uros l'are soit 1198.80 €uros arrondis à 1200 €uros, pour une contenance totale de 13.32 ares.

Il s'agit d'une affaire ancienne, qui jusqu'à ce jour n'a pas abouti.

Aujourd'hui, Monsieur WYMANN Marcel, propriétaire de ladite parcelle, a fait savoir à la Ville qu'il est prêt à céder ce terrain.

Monsieur MATHIS rappelle au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre l'opération en vue de la réalisation du périmètre de protection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **P'UNANIMITE**

- de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 35 n° 561 au lieudit « Vor dem SCHELMENKOPF » d'une contenance totale de 13.32 ares, au prix de 1200 €uros, hors frais de notaire qui seront à la charge de la ville.
- de charger le Député-Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

5. Affaires foncières

c) Parcelle cadastrée section AV n° 26 : autorisation de signature

Monsieur le Député-Maire quitte la salle

Le bien cadastré section AV n° 26, situé 45 rue des Juifs à Ribeauvillé, est en cours de cession, suite au décès de sa propriétaire.

Compte tenu des liens familiaux entre les héritiers et le Député-Maire, les dispositions conjuguées des articles L 421-2-5 du code de l'urbanisme et L 2122- 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le Conseil Municipal doit être saisi pour désigner un de ses membres, afin de délivrer tous les actes d'urbanisme à intervenir dans ce dossier.

De fait, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal, qui sera chargé de signer tous les documents d'urbanisme se rapportant à la parcelle cadastrée section AV n° 26, située 45 rue des Juifs à Ribeauvillé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide par **24 voix pour**

- de charger Madame Sylvie MOUSSIER, adjointe au Maire, ou en son absence Madame Mauricette STOQUERT, adjointe au Maire, de signer tous les documents d'urbanisme se rapportant à la parcelle cadastrée section AV n° 26, située 45 rue des Juifs à Ribeauvillé
- d'autoriser Madame Sylvie MOUSSIER, adjointe au Maire, ou en son absence Madame Mauricette STOQUERT, adjointe au Maire, à prendre et à signer, tout acte décision et document y afférent.

5. Affaires foncières

d) ZAC du Brandstatt- convention publique d'aménagement – avenant n°04 : autorisation de signature

La réalisation de la ZAC du Brandstatt a donné lieu à la signature entre la Ville de Ribeauvillé et la SEMHA (Société d'Economie Mixte de Haute –Alsace) d'une convention publique d'aménagement qui prévoit notamment que la SEMHA est chargée pour le compte de la Ville de la réalisation des travaux de viabilisation.

La convention publique d'aménagement signée le 14 décembre 2004, prévoit dans son article 4 une durée de réalisation de 4 ans à compter de sa date d'effet, soit jusqu'au 14 décembre 2008.

Les travaux n'étant pas achevés, la convention initiale a été prolongée une première fois de 15 mois, soit jusqu'au 14 mars 2010 par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2008.

Or, à ce jour il reste à finaliser notamment les éléments suivants :

- Travaux de finitions
- Démarches post-réception des travaux
- Clôture de l'opération

Par conséquent, il est nécessaire de prolonger une nouvelle fois la durée de la convention de 2 ans, soit 24 mois. Elle prendra donc fin le 14/03/2012.

Ce prolongement a pour conséquence le versement d'une rémunération à la SEMHA au titre de la gestion administrative, juridique et financière de l'opération, d'un montant annuel de 4480 €uros.

Madame LUX s'interroge sur l'opportunité d'un tel avenant, alors que le chantier a pris du retard.

Monsieur le Député-Maire explique que le retard des travaux est dû à la faillite de l'entreprise GILG, ainsi qu'aux difficultés financières rencontrées sur le marché immobilier, conséquence de la crise économique actuelle.

Toutefois Monsieur le Député-Maire émet des réserves sur l'action de la SEHMA.

Il relève également le sentiment de satisfaction général des habitants du quartier et souligne le caractère innovant de son architecture .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver les termes de l'avenant n° 04 prolongeant la durée de la convention de deux ans soit jusqu'au 14/03/2012, ainsi que le montant de la rémunération consécutive, à savoir 4480 €uros par an
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à le signer
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

6. Affaires civiles : autorisation d'ester en justice

Le 02 mars 2010 une employée communale de Ribeauvillé s'est fait agressée par un jeune individu dans les toilettes publiques situés au Centre Ville.
L'intéressée n'a pas été blessée.

Le 03 mars 2010, la Ville de Ribeauvillé a porté plainte en sa qualité de personne morale, employeur de la victime. Depuis l'auteur des faits a été identifié.

L'affaire sera appelée à l'audience du Tribunal Correctionnel de Colmar, Place du Marché aux fruits, mardi 1^{er} juin 2010 à 8h30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- d'autoriser le Député-Maire, ou son représentant, à représenter la Ville de Ribeauvillé à l'audience du Tribunal Correctionnel de Colmar, Place du Marché aux fruits, le mardi 1^{er} juin 2010 à 8h30.
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant, à représenter la Ville de Ribeauvillé à toutes les audiences du Tribunal Correctionnel de Colmar, dès lors qu'il s'agit de défendre ou de faire valoir les droits de la Ville de Ribeauvillé.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

7. Conseil de surveillance de l'hôpital : élection du représentant de la ville

Conformément à la loi « hôpital, patients, santé, et territoires » du 21 juillet 2009, les conseils d'administration des hôpitaux sont remplacés par des conseils de surveillance de 09 membres pour les établissements dont le ressort est communal.

Leurs missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle de la gestion de l'établissement.

Le conseil de surveillance comprend trois collèges de même taille, composés respectivement de représentants des collectivités locales, de représentants des personnels médicaux et non médicaux et de personnalités qualifiées dont deux représentants des usagers.

Le Maire de la Commune est obligatoirement membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, le président du conseil de surveillance est élu pour 5 ans parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées.

Ce ne sera donc plus automatiquement le Maire de la commune qui sera président, comme c'est le cas actuellement dans le conseil d'administration, où le Maire est président de droit.

La Ville de Ribeaupillé dispose d'un siège au conseil de surveillance de l'hôpital.

Celui – ci étant obligatoirement attribué au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de désigner par un vote à bulletins secrets, l'élu qui remplacera le Maire en son absence.

Monsieur le Député-Maire insiste sur le service de proximité que représente l'Hôpital. Il demande aux conseillers de relever et signaler les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer les familles souhaitant y placer un parent.

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

Monsieur le Député-Maire demande qui est candidat ?

- Mme Sylvie MOUSSIER est seule candidate 30

1. Vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Bulletins à déduire : 01

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Sylvie MOUSSIER : 24

Madame Sylvie MOUSSIER ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

8. Service public de distribution d'eau potable et service public d'assainissement – année 2009 : rapport annuel

Comme chaque année, le rapport annuel du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement est présenté au Conseil Municipal. Ce document retrace certaines informations concernant notamment :

- les unités de distribution d'eau potable et leur localisation
- les plans des réseaux et leur entretien
- l'évolution des m3 distribués et des tarifs
- la qualité de l'eau distribuée
- le fonctionnement de la station d'épuration
- la valorisation agricole des boues
- Le bilan annuel relatif à l'assainissement autonome
- Les comptes administratifs des deux services
- Les travaux réalisés
- Les acquisitions de matériel

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition au public de ce rapport.

9. Divers

Monsieur SCHWACH présente le cartulaire en 5 tomes donné à la Ville de Ribeauvillé par un descendant de la famille des Ribeaupierre.

Madame LUX se fait l'écho d'un article relatif à la méthanisation, paru dans la revue du Conseil Général.

Monsieur MATHIS évoque la dangerosité de certains aménagements de sécurité de la rue du 3 décembre.

Monsieur le Député-Maire rappelle que ce dispositif d'essai a été mis en place suite à une concertation avec les riverains et avec l'accord du Conseil Général.

Ces installations ont pour but de réduire la vitesse des automobilistes sur la route de Sainte Marie aux Mines.

Il estime qu'un temps d'adaptation est nécessaire avant de rendre un jugement définitif.

Ainsi une réunion sera programmée avec les riverains au cours du mois d'octobre, pour faire le bilan sur ces aménagements.

Fin de séance

PJ :

2. Subventions Municipales : attribution (annexe 2 et annexe 3)

4a. Centre d'activités équestres : Marchés de travaux : attribution des marchés et autorisation de signature (2 tableaux)